

1) Organisation du conseil municipal

Il est proposé de prendre une délibération expliquant les conditions d'organisation de ce conseil municipal dans le contexte sanitaire actuel :

- séance à huis clos
- retransmission via la page Facebook de la Ville
- salle du restaurant scolaire de l'Europe

En ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité sans abstention, d'adopter ces propositions.

2) Examen et vote du Budget supplémentaire

Il s'agit de présenter au vote un budget d'ajustement et de reprise des résultats et des restes à réaliser.

La section de fonctionnement s'équilibre à 609 403,95€. La section d'investissement s'équilibre à 3 810 410,19€.

Il a été étudié en commission finances le 12 octobre 2020.

En ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, compte tenu de 23 voix pour, 6 abstentions, 0 voix contre, d'adopter le budget supplémentaire.

3) Marché Centre Technique Municipal – avenants financiers

Il est proposé d'autoriser Madame la Maire à signer des avenants financiers concernant la réhabilitation des services municipaux et locaux associatifs – 7 rue des Platanes.

- * Lot 1 : démolition, gros œuvre, serrurerie, structure métallique
- * Lot 3 : menuiseries extérieures
- * Lot 9 : électricité
- * Lot 10 : équipement sono + éclairage scénique

Lot 1

Montant initial : 333 400€ HT

Montant de l'avenant n°1 : + 22 850€ HT

Nouveau montant du marché ou de l'accord cadre : 356 250€ HT

% d'écart introduit par l'avenant : + 6,85%

Lot 3

Montant initial : 59 770€ HT

Montant de l'avenant n°1 : - 3 312€ HT

Nouveau montant du marché ou de l'accord cadre : 56 458€ HT

% d'écart introduit par l'avenant : - 5,54%

Lot 9

Montant initial : 187 761,71€ HT

Montant de l'avenant n°1 : + 7 619,92€ HT

Nouveau montant du marché ou de l'accord cadre : 195 381,63€ HT
% d'écart introduit par l'avenant : + 4,06%

Lot 10

Montant initial : 84 673,54€ HT
Montant de l'avenant n°1 : + 13 217,98€ HT
Nouveau montant du marché ou de l'accord cadre : 97 891,52€ HT
% d'écart introduit par l'avenant : + 15,61%

Ces avenants ont été étudiés en commission finances le 12 octobre 2020 et en CAO le 13 octobre 2020.

En ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité sans abstention, d'autoriser Madame la Maire à signer ces avenants.

4) Marché cantine du Nord – avenants financiers, avenants prolongation de délais, tableau des pénalités retard de chantier et non remise de documents

Il est proposé d'autoriser Madame la Maire à signer des avenants concernant la réhabilitation-extension du restaurant scolaire rue du Nord – création d'une cuisine centrale avec salles de restaurant commune de Pérenchies.

Lot 2 : gros œuvre
Lot 7 : plâtrerie-plafond

Lot 2

Montant initial : 548 341,03€ HT
Nouveau montant après avenant n°1 : 553 981,03€ HT
Montant de l'avenant n°2 : - 400€ HT
Nouveau montant du marché ou de l'accord cadre : 553 581,03€ HT
% d'écart introduit par l'avenant : - 0,07%

Lot 7

Montant initial : 264 600,17€ HT
Nouveau montant après avenant n°1 : 266 662,67€ HT
Montant de l'avenant n°2 : + 1 500€ HT
Nouveau montant du marché ou de l'accord cadre : 268 162,67€ HT
% d'écart introduit par l'avenant : + 1,3%

Ces avenants ont été étudiés en commission finances le 12 octobre 2020 et en CAO le 13 octobre 2020.

Suite à la CAO du 13 octobre 2020, les avenants prolongation de délais et le tableau concernant des pénalités de retard de chantier et non remise de documents seront étudiés ultérieurement.

En ayant délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité sans abstention, d'autoriser Madame la Maire à signer les avenants financiers.

5) Ressources Humaines – création de deux postes d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe (Echelle C3)

- 6) **Ressources Humaines – création de 3 postes d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe (Echelle C3)**
- 7) **Ressources Humaines – création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe (Echelle C2)**
- 8) **Ressources Humaines – création d'un poste de Brigadier-Chef Principal de Police Municipale (Echelonnement indiciaire spécifique)**

Suite à des avancements de grade, il est proposé la création des postes suivants :

- Deux postes d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe (Echelle C3)
- 3 postes d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe (Echelle C3)
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe (Echelle C2)
- 1 poste de Brigadier-Chef Principal de Police Municipale (Echelonnement indiciaire spécifique)

Ces propositions ont été étudiées en commission finances le 12 octobre 2020.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité sans abstention, de demander à Madame la Maire de prendre les arrêtés de nomination correspondant.

- 9) **Ressources Humaines – délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement – mise à jour**

L'assemblée délibérante a décidé, à l'unanimité sans abstention,

- d'autoriser Madame la Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Elle sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

- 10) **Ressources Humaines – délibération de principe portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité – mise à jour**

L'assemblée délibérante a décidé, à l'unanimité sans abstention,

La possibilité de créer des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité dans l'ensemble des grades de la collectivité relevant de la catégorie hiérarchique A – B ou C à temps complet ou à temps non complet.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois.

Ils devront justifier des conditions particulières exigées des candidats tels que le niveau scolaire, la possession d'un diplôme, une condition d'expérience professionnelle.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

11) Ressources Humaines – délibération de principe portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – mise à jour

Le groupe « Toujours unis, avec les Pérenchinois » a proposé un amendement dans lequel il est proposé de ne pas procéder à un recrutement relevant de la catégorie A. Cet amendement n'a pas été adopté (6 voix pour, 21 voix contre, 2 abstentions).

L'assemblée délibérante a décidé, compte tenu de 23 voix pour, 6 abstentions, 0 voix contre

La possibilité de créer des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité dans l'ensemble des grades de la collectivité relevant de la catégorie hiérarchique A – B ou C à temps complet ou à temps non complet.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ils devront justifier des conditions particulières exigées des candidats tels que le niveau scolaire, la possession d'un diplôme, une condition d'expérience professionnelle.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Il est proposé les délibérations indiquées ci-dessus qui correspondent à des délibérations de principe qu'il convient de mettre à jour.

Ces propositions ont été étudiées en commission finances le 12 octobre 2020.

12) Complément concours financier OGEC Sainte Marie

Monsieur Karim LOUZANI n'a pas souhaité prendre part au vote.

Suite à une modification du nombre d'enfants inscrits à Sainte Marie, il convient de revoir le concours financier à l'OGEC Sainte Marie. 22 enfants supplémentaires sont à prendre en compte.

Ce point a été étudié en commission finances le 12 octobre 2020.

Coût d'un élève d'une école publique est de 819,44€,

Il est proposé un complément de concours qui s'élève à : 22 enfants supplémentaires x 819,44€
= 18 027,68€.

- Le montant constaté maximal du concours financier était de : $819,44\text{€} \times 210 = 172\,082,40\text{€}$. Avec l'ajout de 22 enfants, il est de : $819,44\text{€} \times 232 (210+22) = 190\,110,08\text{€}$
- La prise en charge directe de dépenses sur le budget communal est de 34 916,31€.
- Le forfait restant est de 155 193,77€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité sans abstention, a décidé d'adopter ce complément de concours financier OGEC Sainte Marie et confirme la prise en charge directe de dépenses sur le budget communal.

13) Attribution d'une subvention exceptionnelle au Chœur d'Hommes Agache

Monsieur Karim LOUZANI n'a pas souhaité prendre part au vote.

Il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2 700€ au Chœur d'Hommes Agache pour l'organisation d'un voyage à Overath.

Ce point a été étudié lors de la dernière commission finances.

Cette subvention sera versée en cas de confirmation de la réalisation du voyage au 1er avril 2021.

Les budgets sont inscrits au budget 2021.

En ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité sans abstention, d'attribuer cette subvention exceptionnelle au Chœur d'Hommes Agache.

14) Questions diverses

Le groupe « Pérenchies ensemble ! » a exposé 7 questions diverses auxquelles Madame la Maire a répondu.

Le groupe « Toujours unis, avec les Pérenchinois » a exposé une question diverse à laquelle Madame la Maire a répondu.

Pérenchies le 15 octobre 2020

La Maire,



Valérie PROVO